

L'IMG POUR DETRESSE PSYCHO-SOCIALE

Dr Annie POIZAT

Psychiatre

Maternité et Centre Médical de la Femme





VIGNETTES CLINIQUES

- 16 ans.
- 21 SA.
- Placée en foyer.
- Négligence intrafamiliale, précarité sociale.
- Violences psychologiques de la part du garçon avec qui le bébé a été conçu.
- Choquée par l'annonce de la grossesse.
- Très déterminée, veut aller en Espagne.
- Discussion autour du risque obstétrical.
- IMG acceptée.
- N'est pas venue au rendez-vous proposé en post-
img.

- 21 ans.
 - 17 SA.
 - A déjà un enfant de 6 mois. Seule à élever cet enfant.
 - Relation conjugale récente avec un garçon de 25 ans, sans travail.
 - Violences conjugales.
 - Aucun soutien familial. A été placée en famille d'accueil.
 - Isolée.
- IMG accordée.... mais n'est pas venue.

- 34 ans.
- Opératrice en industrie.
- A un fils de 10 ans.
- Pas de conjoint.

- En 2020 :
 - Vue à 16 SA.
 - Découverte de la grossesse une semaine avant.
 - Isolée.
 - Pas d'antécédent psychiatrique.
 - Détresse, angoisse.
 - IMG accordée.
- En 2021 :
 - Reçue à 23 SA.
 - Découverte de la grossesse une semaine avant.
 - Pas de couple.
 - Détresse +++
 - Discussion ++ en commission.
 - Accord pour l'IMG à condition d'une contraception efficace.

- 41 ans.
- Agent d'accueil.
- Grossesse à 21 SA.
- A déjà un enfant de 14 ans.
- Divorcée.
- Grossesse issue d'une relation de couple avec violence conjugale → Séparation.
- Antécédents : TS, syndrome dépressif, TCA, plusieurs hospitalisations en Psychiatrie.
- Idées suicidaires. Détresse ++
- Accord pour IMG pour motif psychiatrique.

- 15 ans.
- Scolarisée en troisième.
- Grossesse à 22 SA. Relation avec un collégien.
- Découverte de la grossesse deux semaines avant.
- Pas d'antécédent psychiatrique.
- Reçue seule, puis avec sa mère.
- Relations intra-familiales difficiles.
- Contexte de séparation des parents.
- Mère soutenante.
- Exprime beaucoup d'ambivalence.
- Refus d'IMG.

- 17 SA.
- Mariée, 2 enfants.
- Antécédents :
 - burn-out,
 - anxiété
 - dépression post-natale non traitée.
- Difficultés conjugales.
- Grossesse non acceptée par le conjoint.
- Ambivalence ++ par rapport à cette grossesse.
- Décision de refus d'IMG.
- Revue pendant sa grossesse :
 - Crainte pour sa relation conjugale.
 - Le conjoint accepte progressivement l'arrivée du bébé.
 - Crainte d'une dépression post-natale.
 - Mise en place d'un suivi.

- Accord dans l'équipe pour retenir une notion de détresse psychique associée à une situation sociale difficile.

- Impact sur les équipes :
 - Impact psychique qui est important pour des IMG au-delà de 22 SA avec foéticide.
- Impact sur les femmes, surtout quand perception des mouvements fœtaux.
Risque de décompensation psychiatrique.

- Interrompre une grossesse qui avait été bien acceptée par le couple.
 - Séparation du couple.
 - Refus de la grossesse.
- ➔ Sauf exception, nous refusons les IMG.

- Difficile de connaître la suite car patientes rarement revenues.
 - IVG à l'étranger
 - Accouchement sous X
 - Acceptation de la grossesse

- Pression des parents ?
- Violence ?
- Protection de l'enfance ?

- IMG pour problèmes sociaux ?
- IMG pour motif religieux ?
- L'incapacité maternelle n'est pas un motif d'IMG.

- Situations délicates.
- Mobilisent du temps et de l'énergie.
- Importance ++ de rencontrer les patientes.
- Importance ++ de la réflexion en équipe.
- Climat de confiance au sein de l'équipe indispensable.

Merci de votre attention.